

PARCOURS ANTERIEUR

(Rayez les mentions inutiles)

1/ Dernière classe scolaire ou universitaire suivie ? JJ/MM/AA : / /

2/ Quel est le diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général ?

CAP

BE/BP

BAC

DEUG

LICENCE

Maîtrise

DEA

DESS

Aucun diplôme

Autre(s) précisez : Spécialité :

Date d'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : / / (*Joindre la copie du diplôme*)

3/ Quels diplômes avez-vous obtenus dans l'enseignement professionnel ?

CAP

BEP

BT

BTS

DUT

Aucun diplôme

Autre(s) précisez :

Date d'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : / / (*Joindre la copie du diplôme*)

4/ A défaut de validation de diplôme précisez votre niveau scolaire et/ou universitaire :

EXPERIENCE D'ENCADREMENT DANS L'ANIMATION

(Rayez les mentions inutiles)

1/ Possédez-vous un ou des diplôme(s) Jeunesse et Sports ? Oui / Non

- Si **oui** lesquels :.....
- Si **oui** date de l'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : / /
(*Joindre la copie du diplôme*)

2/ Possédez-vous des diplômes dans l'animation socioculturelle ?

- Si **oui** lesquels :.....
- Si **oui** date de l'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : / /
(*Joindre la copie du diplôme*)

3/ Possédez-vous une expérience dans l'animation sociale ? Oui / Non

- Si **oui** dans quel(s) domaine(s) :.....
- A quel titre ? Bénévole / Rémunéré
- Dans quel cadre ? Structures spécialisées/ Centres de loisirs / Collectivités / Associations
Autres (précisez) :
- Nombre d'heures par semaine :

PRATIQUE ET IMPLICATION PERSONNELLE DANS L'ANIMATION

Je pratique le(s) activité(s) suivante(s) : - - Depuis : an(s) - Structure :
- - Depuis : an(s) - Structure :

J'ai pratiqué les activités suivantes : - - Pendant : an(s) - Structure :
- - Pendant : an(s) - Structure :

Je suis impliqué(e) dans une structure d'animation associative : Depuis an(s)

A quel titre ? Précisez :

J'ai des responsabilités en tant que, Précisez :

Nom et adresse de la structure :

.....

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Rayez les mentions inutiles)

Avez-vous travaillé depuis la fin de votre scolarité ? Oui / Non

- Si **oui**, quel a été votre emploi principal ?
- Date de cet emploi : Du / / au / /

Candidature à la formation BPJEPS Spécialité « Animateur » Mention « Animation Socio-Educative et Culturelle»

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés à ce dossier de candidature et, présente ma candidature à la formation citée ci-dessus. Je suis informé(e) qu'un casier judiciaire qui ne serait pas vierge m'empêcherait d'accéder à certaines structures « de type Collectivités et Accueil Collectif de Mineurs ».

Signature du candidat :

Fait à , Le / /

DATES DE LA FORMATION : Du 26/01/2026 Au 30/10/2026

CHOIX DE LA FORMATION :

La formation BPJEPS ASEC dans sa totalité : **Oui / Non**

- Si non précisez le motif :

Titulaire de certaines UC du BPJEPS AS en 4 UC

Précisez les UC déjà acquises :

Les dates d'obtention de ces UC :

(Joindre une attestation officielle)

Titulaire d'un diplôme parmi la liste ci-dessous : (Rayez les mentions inutiles)

DE moniteur éducateur / DE technicien de l'intervention sociale et familiale /

BAC PRO service de proximité et vie locale / BAC PRO accomp. et soin et service à la personne/

BAPAAT LJE / BAPAAT LTP / Titre professionnel d'animateur d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi.

La date d'obtention du diplôme :

(Joindre la copie du diplôme)

Titulaire d'un BPJEPS en 4 UC

Précisez la mention :

La date d'obtention du BPJEPS :

(Joindre une attestation officielle)

Autre, précisez :

FINANCEMENT DE LA FORMATION : Précisez le mode de financement (ex : Région/FSE ; Pôle Emploi 'CIF, DIF' ; Employeur ; OPCO ; Personnel ; Apprentissage, etc...) :

Coût de la formation « Financement Employeur, OPCO » : 7 875 €

« En cas de financement Hors Région SUD PACA et FSE, nous contacter pour obtenir un Devis »

A ce titre, je soussigné(e) ne pas me positionner sur une place financée par la Région Sud PACA et le FSE.

Fait à , Le / /

Signature du candidat :

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, DÉPÔT DES DOSSIERS EN VERSION PAPIER A :

« HORIZON »

700 Ave Jules Grec, Résidence La Musardière, 06600 ANTIBES Tel : 04 92 95 10 00

Email : contact@horizon-formation.fr

Date de dépôt de dossier de candidature « complet » :

Au plus tard le : 15 Décembre 2025

Voir liste des documents à joindre ci-après (pages 4 à 6)



PREREQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Pouvoir faire valoir au travers de stages, de bénévolat ou autres activités antérieures, un réel intérêt et une implication minimum dans l'action sociale, quelle qu'en soit la forme et le contexte
- Avoir une sensibilité pour le « social »
- Niveau scolaire minimum 3ème
- Extrait de casier judiciaire n°3 vierge, selon réglementation des ACM et collectivités notamment
- Etre bien renseigné et s'être documenté sur le diplôme visé et sur la formation envisagée.
- Avoir un projet professionnel réfléchi et confirmé dans le secteur d'activités.
- Avoir un niveau d'expression écrite et orale correcte, ne présentant pas de lacunes trop importantes, que la formation ne pourraient pas combler, et qui pourraient compromettre l'accès au diplôme.
- Montrer lors des tests un comportement mature et responsable, ainsi qu'une aptitude à s'intégrer dans un groupe
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ; « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation officielle. Sont dispensés de fournir cette attestation les personnes étant titulaire (copie du diplôme obligatoirement jointe au dossier pour prise en compte) d'un diplôme figurant dans la liste suivante :
 - ♦ brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
 - ♦ certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
 - ♦ certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
 - ♦ brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
 - ♦ brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
 - ♦ baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
 - ♦ baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
 - ♦ brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
 - ♦ brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
 - ♦ baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
 - ♦ brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;

- ♦ diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- ♦ diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) ;
- ♦ diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
- ♦ certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
- ♦ brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
- ♦ brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
- ♦ titre professionnel agent(e) de médiation, information, services
- ♦ titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
- ♦ diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- ♦ diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- ♦ diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- ♦ diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTANT LES PIECES SUIVANTES AU DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de candidature complété et signé avec les pièces « au nom du candidat » ci-dessous :

- une photo d'identité récente
- une copie en « couleur » de la carte d'identité recto verso « en cours de validité » ou titre de séjour recto verso « en cours de validité », si « non en cours de validité » fournir copie de la demande de renouvellement
- une attestation de formation relative au secourisme (citée ci-dessus)
- une copie des diplômes déclarés dans le dossier de candidature (BAC, Licence, BAFA etc....)
- une copie de l'attestation sécurité sociale datant de moins de 3 mois (et non pas de la carte vitale)
- une copie de l'attestation de recensement (pour les Français de moins de 25 ans)
- une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense (pour les Français de moins de 25 ans)
- un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 vierge de toutes condamnations, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
- Le document signé par vos soins en page 6 après avoir pris connaissance de son contenu (obligation de la DRAJES)**
- Photocopie du livret de famille « si enfant(s) »
- Une copie du RSA si allocataire ou ayant droit au RSA
- une enveloppe 22 x 11 timbrée au tarif 20gr en vigueur pré rempli par le candidat « à l'adresse du candidat »
- une enveloppe 32 x 23 timbrée au tarif 100gr en vigueur pré rempli par le candidat « à l'adresse du candidat »
- un curriculum vitae actualisé et complet
- Personne en situation de handicap :
 - La reconnaissance RQTH en cours de validité
 - Si besoin d'aménagement **des TEP et/ou Certifications** fournir l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables 'TEP' et/ou les épreuves certificatives



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Afin de vous préparer aux tests de sélection consultez le dossier descriptif des tests sur notre site internet



**RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale
la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à [l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles \(CASF\)](#) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne. »

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice ([article L.227-10 du CASF](#)).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à **l'obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité [article R. 212-87 du code du sport](#) par la voie électronique via <https://eaps.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à [l'article A. 212-176 du code du sport](#). Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à [l'article L. 212-9 du code du sport](#), en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

III. La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation** (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,

NOM, prénom :

Fait à Le

Signature :